



Judo Ju Jitsu Club de
Savigny
CH-1073 Savigny

T +41 79 682 79 83
info@jjcs.ch
www.jjcs.ch

Judo Ju Jitsu Club de Savigny

Concept de protection pour les entraînements dès le 6 juin 2020

Version : 07.06.2020

Auteur : Egbert Kruithof

Nouvelles conditions cadres

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, l'entraînement doit être organisé de telle sorte qu'il se déroule exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de deux mètres les unes des autres, sans mesure de protection.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes, même minimes, de maladie COVID-19 (notamment fièvre, toux, difficulté à respirer, mal à la gorge, etc..) ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore vos distances avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Les contacts corporels sont seulement à nouveau autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. L'entraînement doit se dérouler dans un espace d'au moins 10 m² par couple, ce qui signifie qu'un **maximum de 17 personnes** (y-inclus le ou les moniteurs) peuvent participer à nos entraînements.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Egbert Kruithof. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (Tél. 41 79 682 79 83 ou egbert.kruithof@bluewin.ch).

6. Prescriptions spécifiques pour le JJCS

Description des mesures spécifiques liées au dojo du JJCS

- Les fenêtres et portes du dojo sont ouvertes lors des entraînements pour avoir une ventilation maximale.
- Pour le moment les douches et vestiaires ne sont pas accessibles.
- Il y a une séparation entre les cours, afin de limiter le croisement des participants.
- Les tatamis, toilettes, poignées de portes et équipement usagés sont nettoyés et désinfectés avec les agents appropriés. Les nettoyages se font entre le lundi soir et le mercredi soir et entre le mercredi soir et le lundi soir.
- Les moniteurs introduisent les noms des participants sur une liste papier au dojo et l'introduisent dans le site du JJCS, page monitorat, liste de présences.
- Le responsable Covid et les moniteurs ont une liste complète de tous les participants de chaque cours avec information permettant de les contacter. Une copie papier reste dans le dojo.
- Des poubelles avec couvercle sont disponibles.
- Le dojo est divisé en zones de travail en fonction du nombre de participants.
- Les parents et accompagnants ne sont pas admis dans le dojo.
- Tous les participants se lavent soigneusement les mains et les pieds avec du savon (au moins 30 secondes d'exposition au savon) avant de venir à l'entraînement. Les judogis sont fraîchement lavés.
- Les mains doivent être nettoyées avec du liquide hydro-alcoolique en entrant et en sortant du dojo (le club en mettra toujours à disposition).
- En cas d'absence du responsable COVID, un moniteur fonctionne comme suppléant.
- Les entraîneurs/coachs ont le droit d'exclure de l'entraînement les athlètes qui ne respectent pas les règles.
- Nous tenons à la disposition de tous les membres le concept de protection adapté. N'hésitez pas à le demander si besoin.

Savigny, 09.06.2020

Comité Judo Ju Jitsu Club Savigny

NB. Le concept de protection pour les entraînements au JJCS dès le 6 juin 2020 est basé sur le " Concept de protection du Covid-19 de la Fédération Suisse de Judo & Ju-Jitsu FSJ pour la protection hygiénique de l'opération d'entraînement. Version: 04.06.2020."

Ce document peut être téléchargé sur le site du JJCS (www.jjcs.ch)